

Site Natura 2000 « Île de Groix »

Groupe de travail du 16 mai 2018 - Compte rendu de synthèse

Présents :

BIHAN Thierry	: Adjoint au Maire de Groix
BLOT-ROUGEAUX Camille	: Conservatoire du littoral
BOUTELOUP Hélène	: Agence d'Urbanisme, de Développement Economique et Technopole du Pays de Lorient (AUDÉLOR)
DELATOUCHE Typhaine	: Lorient Agglomération / Chargée de mission site Natura 2000 « Rade de Lorient »
FILLAN Martin	: Bretagne Vivante
HARDEGEN Marion	: Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)
HESS Jean-Marc	: Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM) Mairie de Groix
MANELPHE Jean	: Lorient Agglomération / Chargé de mission sites Natura 2000 « Ile de Groix » et « Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannéec »
MATHIEU Jean-Pierre	: Association des Usagers de la Mer de l'Île de Groix (AUMIG)
MESSACI Yasmina	: Mairie de Groix
MEYNIEL Elouan	: CDPMEM Morbihan
PAILLAT Gilles	: DREAL Bretagne / Chargé de mission Natura 2000
RIO Annie	: Bretagne Vivante
ROBERT Catherine	: Réserve Naturelle Nationale de Groix
YVON Ludovic	: Mairie de Groix, Conservatoire du littoral

Excusés :

COCHENNEC-LAUREAU Nathalie	: IFREMER
DEVYS Arnauld	: Compagnie des Ports du Morbihan
GUILLARD Sébastien	: DDTM du Morbihan
MARCILLAUD Thierry	: DDCS du Morbihan
MORVAN Nathalie	: DDTM du Morbihan

Destinataire du CR :

OLLIVIER Sophie	: Préfecture Maritime de l'Atlantique / Adjointe au Bureau Littoral et Environnement
-----------------	--

Objet de la réunion : groupe de travail sur les mesures terrestres du site Natura 2000 « Ile de Groix ».

1 Rappel du contexte et des objectifs du groupe de travail

1.1 Contexte

Un nouveau plan d'actions pour le site Natura 2000 « Île de Groix » est en cours d'élaboration. Ce nouveau « Document d'objectifs Natura 2000 » (DOCOB) doit permettre de poursuivre les efforts du précédent DOCOB (2004-2016) pour la préservation et la restauration de la qualité des habitats naturels d'intérêt européen présents sur l'île ou en mer (notamment falaises, pelouses et landes littorales, bancs de maërl, herbiers et récifs marins remarquables).

Le présent groupe de travail, consacré à la partie terrestre du site Natura 2000, a pour objet de faire émerger des propositions de mesures à mettre en œuvre, conformes aux enjeux et objectifs du site, sur les thématiques de la maîtrise de la fréquentation, de la gestion des habitats naturels, des études et suivis écologiques, et des outils de communication et de sensibilisation.

Les réflexions et travaux issus de cette réunion viendront nourrir le projet de nouveau DOCOB en cours de rédaction, lequel devrait être soumis à validation officielle à l'automne 2018.

En introduction, Typhaine Delatouche rappelle le calendrier de la concertation autour du projet de DOCOB pour le site Natura 2000 « Île de Groix » :

- 21 juin 2016 : validation en comité de pilotage du diagnostic écologique et des « enjeux de conservation » terrestres ; validation des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels terrestres et marins ;
- 13 décembre 2016 : groupe de travail consacré aux mesures marines hors pêche professionnelle ;
- 3 avril 2018 : groupe de travail consacré au diagnostic socio-économique terrestre ;
- 16 et 17 mai 2018 : groupes de travail/ mesures terrestres et mesures marines, puis visite de sites pour illustration ;
- fin juin 2018 : groupe de travail concernant la charte Natura 2000 du site ;
- automne 2018 : comité de pilotage de validation du DOCOB.

Elle rappelle ensuite l'évolution de l'organisation interne concernant l'animation de Natura 2000 au sein de l'unité « Patrimoine Naturel et Biodiversité » de Lorient Agglomération, à savoir un chargé de mission par site : depuis le 1^{er} octobre 2017, Jean Manelphe, référent pour les sites « Île de Groix » et « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » ; Typhaine Delatouche, référente pour le site « Rade de Lorient », et en accompagnement pour la finalisation du DOCOB du site « Île de Groix ».

Par ailleurs, le contexte de la gestion des espaces naturels a évolué en 2017 sur l'île de Groix puisque le Conservatoire du littoral est désormais propriétaire de 260 hectares :

- cette entité foncière comprend la majorité des habitats d'intérêt européen du site Natura 2000 ;
 - le Conservatoire du littoral y réalise les travaux d'investissement ;
 - le Service Espaces Naturels de la Commune de Groix réalise, avec l'appui de la Réserve Nationale Naturelle, les travaux de gestion, les actions de pédagogie, de gardiennage des terrains du Conservatoire.
- ➔ *Il est proposé de rédiger un document unique de gestion intégrant le DOCOB du site Natura 2000 et le Plan de gestion du Conservatoire du littoral. Il y aurait ainsi intégration dans le DOCOB de mesures hors Natura 2000 ne concernant pas les habitats et espèces d'intérêt européen.*

Pour ce qui concerne la Réserve Naturelle Nationale François Le Bail, gérée par Bretagne Vivante :

- la réserve est incluse dans le site Natura 2000 ;
 - le plan de gestion 2016-2025 de la réserve a été validé, et la forme de ce plan est contraint par une méthodologie nationale ;
 - une étude d'opportunité d'extension, avec différents scénarii proposés, est en cours.
- ➔ *Il est proposé de reprendre la codification des mesures de la Réserve pour le document unique de gestion DOCOB Natura 2000/ Plan de gestion du Conservatoire du littoral.*

A moyen terme, après extension de la réserve, il n'y aurait qu'un seul document de gestion DOCOB Natura 2000/ Plan de gestion Cdl/ Plan de gestion RNN.

1.2 Rappel des enjeux et objectifs

Les enjeux de conservation pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen terrestres du site Natura 2000 « Île de Groix » sont classés comme suit, en fonction de la sensibilité des milieux/espèces et de la responsabilité de l'île pour leur préservation :

- Enjeu très fort :
habitats : falaises et pelouses littorales, landes sèches à Bruyère vagabonde ;
espèces : Oseille des rochers (*Rumex rupestris*).
- Enjeu fort :
habitats : landes sèches européennes, dunes mobiles, végétation des laisses de mer et des rivages de galets.
- Enjeu modéré :
habitats : ormaies littorales, mégaphorbiaies ;
espèces : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Et « hors Natura 2000 » :

- Enjeu « zones humides » : (mégaphorbiaies), saulaies marécageuses, prairies humides intérieures et côtières.
- Enjeu faible à modéré : autres milieux naturels et semi-naturels.

Les objectifs opérationnels de conservation rattachés à ces enjeux, et validés en comité de pilotage en juin 2016, sont classés en cinq grandes thématiques : maîtrise de la fréquentation, gestion des habitats et des espèces, acquisition de connaissances (études et suivis), communication/sensibilisation, animation générale du site.

Maîtrise de la fréquentation :

- Maîtriser la fréquentation sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ; interdire, ou faire respecter sur le Domaine Public Maritime, la circulation de véhicules à moteur (sauf véhicules de secours ou de gestion) ;
- Favoriser la circulation des piétons sur les sentiers ;
- Limiter la circulation des vélos sur les habitats ;
- Réduire l'emprise de certaines aires naturelles de stationnement sur ces habitats ;
- Limiter l'impact du stockage des bateaux et de leurs annexes ;
- Recul du trait de côte : intervention uniquement en cas de problème de sécurité publique (par recul du cheminement).

Gestion des habitats et des espèces :

- Réduire la hauteur de la végétation (ajoncs, ronces,...) pour augmenter la luminosité et donc réduire l'effet d'ombrage sur l'habitat ;
- Appauvrir le sol dans le cadre des opérations de gestion de la végétation ;
- Limiter les obstacles aux vents dominants ;
- Limiter le développement des espèces invasives ;
- Maintenir les laisses de mer sur l'estran ;
- Maintenir/restaurer l'ouverture des milieux en bord de cours d'eau sur une partie du linéaire ;
- Maîtriser les coupes forestières.

Acquisition de connaissances (études et suivis) :

- Connaître l'évolution des habitats d'intérêt communautaire et évaluer l'impact des mesures de gestion ;
- Etudier la relation entre la composition en bases du sol (potassium, calcium, magnésium) et la présence de la Bruyère vagabonde ;
- Connaître l'emplacement des stations d'Oseille des rochers et de celles de Trichomanès remarquable ;
- Connaître la proportion d'espèces non indigènes (dont les invasives) dans les habitats ;
- Contribuer à une meilleure connaissance de l'impact de l'Hyponomeute sur les bruyères ;
- Connaître la proportion d'ormes atteints par la graphiose ;
- Connaître l'évolution du trait de côte proche des sentiers côtiers.

Communication/ sensibilisation :

- Sensibiliser les porteurs de projets aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Faire respecter l'interdiction de destruction directe ;
- Sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux naturels grâce à des recommandations de bonnes pratiques ;
- Limiter les modifications de régime hydrique des zones humides et des cours d'eau ;
- Limiter au maximum l'impact des interventions suite à une pollution marine (circulation des véhicules, stockage de déchets sur les habitats d'intérêt communautaire et espèces à forte valeur patrimoniale, décapage de la végétation, piétinement ...).

Animation générale du site :

- Gestion administrative et financière ;
- Comités de suivi, groupes de travail,... ;
- Bilan d'activités...

2 Fonctionnement du groupe de travail

2.1 Ateliers et thématiques

Les quatre premières thématiques précédemment citées sont abordées dans le présent groupe de travail.

Deux ateliers sont formés : l'un, animé par Gilles Paillat, réfléchit sur les thématiques « gestion des habitats et des espèces », et « communication/ sensibilisation », l'autre, animé par Jean Manelphe, sur les thématiques « maîtrise de la fréquentation », et « acquisition de connaissances (études et suivis) ». Typhaine Delatouche coordonne le bon fonctionnement des deux ateliers.

Chaque atelier dispose d'images illustrant les thématiques traitées et les objectifs opérationnels correspondants. Chaque participant est invité, dans un premier temps, à lister les mesures qui lui sembleraient importantes à mettre en œuvre. L'animateur d'atelier rassemble les mesures et les rattache à chaque objectif opérationnel. La liste de mesures proposées est débattue voire amendée si nécessaire. Chaque participant est alors invité à compléter une ou plusieurs fiche(s)-mesure (document vierge fourni) de son choix.

2.2 Restitution du travail des ateliers

L'animateur d'atelier restitue à l'ensemble du groupe de travail les mesures proposées pour chaque thématique. Le groupe de travail au complet débat ensuite des mesures proposées.

« Maîtrise de la fréquentation »

1/ Mettre en place et entretenir les aménagements de maîtrise de la fréquentation piétonne et à vélo :

- Poursuivre les efforts de canalisation de la fréquentation. Faut-il supprimer les chemins en excès ? Non, pas systématiquement. Ces chemins secondaires sont parfois sources de diversité floristique. Une sélection est à faire : Bretagne Vivante a des propositions de localisation à soumettre.

- Pose de barrières (à clef tricoise, pour l'accès sécurité) : il n'y aurait pas besoin a priori de barrières supplémentaires. Il faut prévoir l'entretien régulier des barrières en place.

- Pose de potelets de bois à simple ou double rangée de fils inox (« monofil » ou « bi-fils ») : la question de sécurité posée par ce système de mise en défens est soulevée, certaines personnes trouvant que ces éléments bas peuvent être source de chute.

- Entretien régulier de la signalétique, du balisage mis en place. Enlever systématiquement les cairns pour éviter leur prolifération.

- Modification de sentier : le cheminement est à réétudier au Trou de l'Enfer, au niveau de la faille. Il y a également du décompactage de sol à prévoir et une action de restauration de la pelouse littorale.

- Layons créés par les chasseurs : mettre en place une alternance spatiale d'ouverture des layons, et ne pas les ouvrir jusqu'au sentier pour que les promeneurs ne s'y engagent pas... Le protocole est à convenir notamment entre les chasseurs et le Conservatoire du littoral. L'association de chasse de Groix se rapprochera du Conservatoire du littoral pour cela.

- Rationaliser la circulation des vélos : entretenir les aménagements en place (pose-vélos, chicanes). L'installation de nouveaux pose-vélos serait nécessaire. Il serait intéressant d'étudier la mise en place de dispositifs plus simples d'utilisation (lisse horizontale, troncs d'arbres avec anneaux, poteaux avec chaînes). Certains pose-vélos sont très peu utilisés (Pointe des Chats) et seraient à retirer. Interdiction de la circulation des vélos sur les sentiers côtiers : pose de pictogrammes sur barrières ou de « pierres-menhirs », là où il y a encore nécessité.

- Marche avec des bâtons : les pointes des bâtons abîment les chemins côtiers par multiplication des trous qui favorisent les infiltrations d'eau et la dégradation du sol. Il est proposé de prescrire la pose de « protections » au bout de tous les bâtons à pointes.

- Interdiction d'accès aux chiens (dunes et pelouses) en période de nidification du Gravelot à collier interrompu (fin mars à juillet) (Pointe des Chats et Grands Sables) : le cas des chiens divagants relève de la police municipale.

- Erosion et recul du trait de côte : intervention uniquement en cas de sécurité publique engagée. Le problème se pose à Locmaria, près de la station de lagunage. Il est proposé de décaler le sentier côtier plutôt que de lutter contre l'érosion. Il convient également d'informer rapidement, si ce n'est déjà le cas, les responsables de la station de lagunage pour anticiper le problème. De plus, il est urgent d'intervenir au niveau du quai de Locmaria, où l'érosion est également importante.

2/ Réduire et rationaliser l'emprise des aires naturelles de stationnement :

- Proscrire l'accès aux véhicules motorisés sur les landes et pelouses littorales et sur le Domaine Public Maritime (sauf actions de secours et de gestion) : ce genre de problèmes serait déjà réglé sur l'île. Une veille est cependant à assurer.

- Etude globale (2018-2019) sur le phare de Pen Men sous l'égide du Conservatoire du littoral. Un projet de création d'une nouvelle aire de stationnement sera inclus à l'étude. Il pourrait ainsi être proposé la suppression de l'aire actuelle et des 350 m de chemin qui y mènent, avec une période de coexistence pendant un an des deux aires.

A contrario, il pourrait être proposé de maintenir cette aire très appréciée localement : sa suppression interdirait notamment l'accès à la vue sur le couchant aux personnes à mobilité réduite.

L'installation d'une nouvelle aire sous les antennes (et non dans l'enceinte du phare) est également évoquée, mais elle se heurterait au problème de nocivité des ondes magnétiques.

NB : voir également le compte rendu ci-après de la visite sur site du 17 mai après-midi.

- Problématique d'emprise sur d'autres aires de stationnement : a priori non.

3/ Rationaliser le stockage des bateaux et annexes :

- Stockage des bateaux et annexes/ habitats dunaires : pose de rateliers à Locmaria, Port Mélite.

4/ Observatoire des fréquentations :

- Vérification du respect des consignes de bonne conduite par les usagers (indicateurs de suivi).
- Décompte du nombre de passages-visiteurs.

« Gestion des habitats et des espèces »

1/ Limiter les processus de banalisation des landes et pelouses littorales :

Appauvrir le sol dans le cadre des opérations de gestion de la végétation (exportation et valorisation des produits de fauche). Veiller à la préservation des stations d'espèces végétales remarquables lors des interventions de gestion.

- Landes primaires à Bruyère vagabonde ou à Bruyère cendrée (landes naturelles) : fauche régulière avec exportation, interventions moins fréquentes (landes climaciques) que sur les landes secondaires.

- Landes secondaires à Bruyère vagabonde (landes d'origine anthropique, nées de processus anciens de défrichement voire de déforestation) : gyrobroyage automnal ou avant le printemps, avec exportation, ou fauchage avec exportation tous les 4 à 6 ans. Arrachage et coupes d'espèces défavorables au milieu.

- Mise en place d'un pâturage extensif expérimental ovin et/ou caprin.

- Problématique des larves d'Hyponomeute (Papillon nocturne) sur la Bruyère vagabonde (site de Pen Men) : régénération de la lande par coupe rase des bruyères atteintes.

- Création de layons : rationaliser les interventions des chasseurs dans le cadre d'un conventionnement avec le Conservatoire du littoral. L'association de chasse de Groix se rapprochera du Conservatoire du littoral pour cela.

- Entretien des chemins de remembrement coupe-feu.

- Transplantation et réensemencement de pelouses littorales : à localiser.

2/ Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes littorales (exposition aux vents et aux embruns) :

Limiter les phénomènes de perturbations naturelles du fonctionnement des habitats d'intérêt européen.

- Limitation des obstacles d'origine anthropique (plantations de pins, haies) : à localiser.

- Site de Pen Men : maîtrise de l'emprise du bois de pins maritimes (nicheur : Hibou Moyen-Duc ; présence de l'Engoulevent d'Europe, de la Bécasse des bois, d'espèces intéressantes d'insectes,...).

La suppression du bois de pins est également proposée pour réinstaller la lande secondaire.

3/ Prévenir, contenir ou éradiquer le développement des espèces végétales exotiques envahissantes sur les habitats d'intérêt européen :

Espèces végétales invasives sur l'île de Groix : Griffes de sorcière, Herbe de la Pampa, Baccharis, Renouée du Japon, Buddléia du Père David, Pétales odorante, Ail triquètre.

- Communication en direction des propriétaires privés (bourg et hameaux) sur la lutte contre les espèces invasives, avec possibilité d'intervention gratuite des services techniques de la Commune.

- Une gestion adaptée selon les espèces : arrachage des plants (Baccharis), coupe basse des plants (Herbe de la Pampa), suppression des inflorescences avant fructification (Herbe de la Pampa), etc...

- Site de la Pointe de la Croix : arrachage d'Herbe de la Pampa à flanc de falaise par une entreprise spécialisée (cordiste).

- Site de Stang er Marc'h : surveillance de la reprise de la Griffes de sorcière.
- Surveillance des reprises de végétation, en général.
- Définition des modalités d'évacuation des déchets (en centre de compostage agréé, transformation).

4/ Autres actions de gestion :

- Définir des principes de « non-intervention » : tous les habitats ne nécessitent pas d'intervention de gestion pour être maintenus en bon état de conservation. Une surveillance est tout de même à mettre en place. Il faut notamment favoriser la restauration passive des pelouses littorales (mise en défens).
- Mise en œuvre de mesures agri-environnementales : lien avec le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) animé par Bretagne Vivante.
- Faire pâturer les landes (ovins et/ou caprins) et ptéridaies (ovins) intérieures.
- Maintenir les laisses de mer sur l'estran (gestion, nettoyage manuel/ enlèvement des macro-déchets, pas de criblage mécanique). Organiser le nettoyage par secteur de plages.
- Maintenir/ restaurer l'ouverture des milieux ($\geq 25\%$) en bord de cours d'eau (habitat de l'Agrion de Mercure). Une fauche régulière tous les 3 à 5 ans pourrait être proposée.
- Non-intervention sur les ormaies littorales (surveillance, maîtriser les coupes forestières).
- Utiliser les vues aériennes pour « interpréter » l'évolution du territoire.

« Acquisition de connaissances (études et suivis) »

1/ Suivi écologique de la restauration des habitats d'intérêt européen mis en défens :

- Efficacité des mesures de gestion : suivi scientifique (quadrats, transects) et suivi photographique des milieux en reconquête.
- Comparer les effets de la fauche et du pâturage extensif.
- Suivi botanique pour évaluer l'impact de l'entretien des sentiers (dates de coupe) sur la flore.

2/ Réalisation et actualisation de la cartographie des espèces végétales remarquables :

Améliorer les connaissances sur les espèces végétales remarquables de l'habitat UE 1230 (falaises et pelouses littorales), mettre en place un suivi régulier de ces espèces :

- Oseille des rochers : un suivi scientifique tous les 2 ans est nécessaire (Coordination régionale du suivi) ; sites concernés : Port-Saint-Nicolas, Locqueltas, Locmaria,... ; surveillance des eaux de suintement (eutrophisation).
- Plantain caréné : suivi scientifique ; sites : du trou de l'Enfer à Locqueltas (en passant par Kerbéthanie).
- Cuscute de Godron : suivi scientifique tous les 2 ans, site de Kerbéthanie.
- Carotte de Gadeceau : espèce difficile à déterminer.
- Trichomanès remarquable (gamétophyte ou prothalle) : suivi annuel, une seule station connue à Port-Saint-Nicolas.
- Autres espèces à suivre : Renouée maritime (Grands Sables, Pointe des Chats), Ophioglosse du Portugal (Port Saint-Nicolas à Locqueltas), Isoetes des sables (Port Saint-Nicolas à Locqueltas), Saxifrage granulée (Port Lay). Reste à définir.

Les protocoles de suivi seront à définir avec le Conservatoire Botanique National de Brest.

3/ Mise à jour de la cartographie des espèces végétales invasives :

Espèces végétales invasives concernées : Griffes de sorcière, Herbe de la Pampa, Baccharis, Renouée du Japon, Buddléia du Père David, Pétasite odorante.

- Ail triquètre : espèce à suivre également, même si les moyens de lutte ne sont pas évidents.

4/ Limiter les processus de banalisation des landes et pelouses littorales :

- Landes primaires à Bruyère vagabonde ou à Bruyère cendrée : suivis scientifique et photographique.
- Landes secondaires à Bruyère vagabonde : suivis scientifique et photographique.

5/ Autres études et suivis proposés :

- Etude de la relation entre la richesse en bases du sol (potassium, calcium, magnésium) et la présence de la Bruyère vagabonde.
- Contribuer à une meilleure connaissance de l'impact de l'Hyponomeute sur la Bruyère vagabonde.
- Connaître l'impact de la graphiose sur les ormaies littorales. NB : de telles ormaies sauvages sont essentiellement un habitat de forêts de ravins en montagne.
- Suivi du Gravelot à collier interrompu (Pointe des Chats et Grands Sables).
- Suivi de l'Agrion de Mercure (fonds de vallées).
- Autres suivis faunistiques sur landes, pelouses, vallons boisés,... : à définir avec Bretagne Vivante et la RNN.
- Actualisation de la cartographie des laisses de mer et suivi de la Grande Nébrie des sables (Grands Sables). Plus globalement, une meilleure connaissance de l'estran est à acquérir.
- Etude des corridors écologiques entre les habitats d'intérêt européen et même à l'échelle de l'île.
- Suivi géomorphologique des plages et des hauts de plages.
- Suivi de l'évolution du trait de côte à proximité des sentiers de randonnée (Locmaria, Pointe des Chats).
- Poursuivre le développement des données cartographiques sous SIG qui permettent de bien visualiser les enjeux, les inventaires.

« Communication/ sensibilisation »

1/ Assister les porteurs de projets d'aménagements ou de manifestations :

- Sensibiliser les porteurs de projets d'aménagements et de manifestations sportives ou culturelles.
- Accompagner les évaluations d'incidences Natura 2000 en amont des projets.

2/ Guider et informer les visiteurs :

Encadrer la fréquentation des sites. Harmoniser les messages entre les différents acteurs (Office de tourisme, Conservatoire du littoral, Réserve naturelle, Site Natura 2000) : convenir d'une stratégie commune de communication.

- Guide et cartes de randonnée (cadre : « Schéma de mobilités douces de l'île »), panneaux d'information sur site sur les milieux naturels (et plots avec pictogrammes adaptés). Application pour les smartphones.

Thèmes des panneaux : présence d'habitats naturels remarquables, justification des aménagements, des actions de gestion,...

- Etendre l'exemple de la brochure « Faune et flore de la Pointe des Chats à Locmaria » à d'autres espaces ou espèces de l'île (landes et pelouses littorales, zones humides littorales, Agrion de Mercure,...).

- Règles de circulation, de stationnement. « Estranoscope » pour les pêcheurs à pied (NB : pêche non autorisée...).

- Valorisation du site Web, du film Natura 2000 (bateau de Groix, festival FIFIG, cinéma des familles, sites des différents organisateurs de manifestations sur l'île).
- Autres outils de communication : affiches, dépliants, exposition pédagogique sur les actions menées, articles de presse et dans les bulletins d'information.
- Lieux de communication : maison Ty Canot, écomusée, gare maritime, bateaux pour Groix, ...
- Organisation de randonnées découvertes (avec un conteur-animateur), d'animations pédagogiques sur le thème de la préservation des habitats naturels.
- Mise en place d'un sentier « estran et sous-marin » en utilisation libre (panneaux d'information submergés et immergés), sur les plages les plus fréquentées (Port Mélite, Locmaria,...) : projet en cours.
- Respect des itinéraires vélos : sensibilisation des loueurs de vélos pour faire passer le message.
- Retirer le maximum de blockhaus ou bien s'en servir de support pédagogique.

3/ Prévenir et proscrire la destruction directe des habitats d'intérêt européen :

Proscrire le dépôt sauvage de déchets sur les habitats d'intérêt européen.

- Site de Gadoéric : enlèvement de la décharge non envisageable, stabilisation de la falaise (apport de terre, revégétalisation).
- Décharges sauvages : veille à l'échelle de l'île.
- Limiter les modifications de régime hydrique des zones humides et des cours d'eau.
- Plan d'intervention dans le cadre du programme POLMAR (pollutions d'origine marine) : vérifier le dispositif actuellement en vigueur et l'améliorer si nécessaire.

5/ Communication sur les stations d'espèces patrimoniales et sur les bonnes pratiques de gestion :

- Sensibilité des espèces présentes. Plan de circulation adapté.
- Conduite à tenir pour l'évacuation, le stockage des produits de la gestion.

6/ Communication sur l'impact des espèces invasives sur la biodiversité et sur les techniques d'interventions adaptées.

7/ Visibilité des mesures de gestion réalisées sur l'île :

- Associer la population locale aux opérations de gestion.
- Sensibilisation générale : il est proposé de sensibiliser les visiteurs dès le bateau (respect de la biodiversité, des cheminements, dérangement de la faune, gestion des déchets, consommation d'eau,...). Il est aussi proposé la présence d'un animateur pendant l'été, les vacances de printemps, les week-ends prolongés et lors d'événements particuliers sur l'île. Cet animateur pourrait poursuivre son activité sur l'île à l'occasion d'un événement particulier.
- Articles de presse au niveau national, dans des revues spécialisées, et messages sur les réseaux sociaux.

Site Natura 2000 « Île de Groix »

Visite sur site du 17 mai 2018 - Compte rendu de synthèse

Présents :

DELATOCHE Typhaine	:	Lorient Agglomération / Chargée de mission site Natura 2000 « Rade de Lorient »
DESDOIGTS Jean-Yves	:	Bretagne Vivante
FILLAN Martin	:	Bretagne Vivante
HESS Jean-Marc	:	CDPMEM Mairie de Groix
LE HENO Yvonne	:	UMIVEM
MANELPHE Jean	:	Lorient Agglomération / Chargé de mission sites Natura 2000 « Ile de Groix » et « Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannéec »
MATHIEU Jean-Pierre	:	AUMIG
ROBERT Catherine	:	Réserve Naturelle de Groix

Ces rencontres d'acteurs des 16 et 17 mai (mesures terrestres et mesures marines pour le site Natura 2000) se sont conclues le 17 mai après-midi par une visite, pour illustration, de quelques sites emblématiques de l'île sur lesquels des actions seront proposées. Deux sites ont pu être visités au cours de l'après-midi :

Site de Pen Men :

- Avis sur l'avenir de l'aire de stationnement existante : même si la solution d'enlever totalement cette aire et de restaurer la lande semble la meilleure d'un point de vue écologique, il ressort de la discussion que l'aire a une grande importance sociale.

Les participants se prononcent majoritairement pour le maintien de l'aire actuelle, en la réduisant (permettant la reconquête d'habitat naturel) et en la réservant aux seules personnes à mobilité réduite (panneautage le signalant).

Une nouvelle aire de stationnement, à l'attention des « autres » visiteurs, serait installée à l'extérieur côté sud de l'enceinte du phare (pour des raisons d'esthétique et de non-conflit piétons/voitures), le long de la haie d'Eleagnus, en empiétant dans le fourré de prunelliers voisin, sur une centaine de mètres de long et sur une largeur suffisante pour les manœuvres de véhicules, avec un stationnement en épis.

Le chemin entre cette aire et le local abritant la corne de brume serait balisé et permettrait de créer une nouvelle boucle de randonnée. Le local pourrait lui être utilisé à des fins pédagogiques.

- Impact de l'Hyponomeute sur la lande à Bruyère vagabonde : la solution de régénérer la lande par coupe rase est proposée par le groupe.

Site de Locmaria :

- Erosion au niveau de la jetée : Il est proposé de prolonger la jetée jusqu'à la côte de façon à dissiper au mieux l'énergie de la houle. La Direction de l'Environnement et du Développement Durable de Lorient Agglomération, en charge du PAPI, sera sollicitée pour avis.

- Erosion du chemin côtier au niveau de la station de lagunage : prévenir la Direction de l'Eau de Lorient Agglomération, si nécessaire, pour convenir de la conduite à tenir.

- Pose-vélos : dégager la ronceraie qui empêche la visibilité de cet aménagement depuis l'aire de stationnement des voitures.

- Vue : la station à Oseille des rochers de la plage de Locmaria, qui se tient au niveau de résurgences d'eau douce.



Attaque de chenilles d'Hyponomeute
sur la Bruyère vagabonde (Pen Men)



Bois de pins maritimes dont le devenir
est en discussion (Pen Men)



Erosion côtière (quai de Locmaria)



Herbe de la Pampa en falaise, à retirer
(Pointe de la Croix)